

Projet Vie Scolaire EREA Anne Frank 2014 – 2017

Introduction

Etroitement lié au projet d'internat et éducatif de l'établissement le projet vie scolaire de l'EREA Anne Frank semble ne jamais avoir été formalisé en tant que tel. Il semble en être de même quant à sa relation au projet pédagogique de l'établissement. La vie scolaire de l'établissement est abordé essentiellement à travers les missions classiques du service vie scolaire (absences, retards, exclusions, veille au décrochage scolaire ...) ; La mise en place d'instances relevant d'obligations institutionnelles (Délégués, CVL, MDL ...) ; l'accueil et la sécurité des élèves. En l'état actuel des choses, Il nous semble pertinent d'avoir une réflexion globale et détaillée sur ce que peut être le projet vie scolaire, en lien avec le projet d'internat et pédagogique de l'établissement, et sur l'organisation du service vie scolaire.

Le projet vie scolaire

Le projet vie scolaire s'inscrit dans le cadre de la prise en charge globale de l'élève et du développement de ses compétences scolaires et sociales. Il s'inscrit dans une démarche d'éducation « au long cours ». Peut-être que nous ne verrons pas le fruit de cette démarche.

L'accueil des élèves

Quel que soit le moment ou les circonstances de cet accueil, chaque élève sera accueilli avec bienveillance et prise de recul. Cette approche n'exclut pas la fermeté, mais elle n'autorise pas les comportements excessifs ou les abus de pouvoir vis-à-vis de l'élève

Le climat scolaire

Afin que le climat scolaire de l'établissement puisse être et rester serein, la vie scolaire, en cohérence avec le projet d'établissement, mettra en œuvre une politique d'accueil bienveillant et de communication non violente. Dans cette optique il sera intéressant de programmer au niveau de l'établissement ou au niveau inter-établissement (dans le cadre du réseau éclore auquel appartient l'EREA) les formations qui permettront à tous les personnels de l'établissement de s'approprier ces concepts.

Réparations, mesures de responsabilisation / Punitons, Sanctions

Parce que nous pensons que les réparations et les mesures de responsabilisation ont une portée éducative plus profonde, dans la mesure du possible, elles seront privilégiées par rapport aux punitons et aux sanctions. Cependant elles ne les excluent pas. Diverses mesures peuvent être mises en œuvre.

Le dialogue

Dans tous les cas, lors de contestation ou de conflit avec une autre personne (élève ou adulte), il sera proposé à l'élève de rencontrer la personne avec laquelle il est en conflit pour dialoguer et résoudre le problème d'une manière satisfaisante pour les protagonistes.

Lettre d'excuse

La lettre d'excuse permettra de régler les conflits « mineurs » entre élèves ou entre élèves et adultes. Elle permet de solder ces conflits et évite que ne s'installe un sentiment de rancœur.

Médiation entre élèves

Ce dispositif, mis en œuvre au niveau de l'école primaire et qui a fait ses preuves, peut être mis en place à l'EREA. Il nécessitera une formation des élèves intéressés pour jouer ce rôle.

Le tiers médiateur

Dans certains cas, selon l'importance, l'intensité ou la nature d'un problème ou d'un conflit, il pourra être intéressant de faire intervenir un tiers médiateur qui apportera de la rationalité dans la procédure de résolution

La réparation immédiate

Elle pourra être morale, à travers la reconnaissance d'une faute, l'excuse et la lettre d'excuse, ou matériel lorsqu'elle porte sur des négligences ou des dégradations mineures.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG)

Ce dispositif existe à l'EREA depuis plusieurs années. Il présente certainement une faiblesse quant à la diversité des travaux qui peuvent être proposés. La mise en place d'une séance de remue-méninges (Brainstorming en anglais) ou d'une boîte à idées, suivi d'une réunion de synthèse devrait permettre de remédier à cette faiblesse.

Coéducation avec les parents

Bien que la plupart des parents présentent des caractéristiques sociales, professionnelles ou géographiques spécifiques qui ne facilitent pas toujours un suivi régulier et cohérent de la vie des élèves, les membres de la vie scolaire mettront en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer une communication régulière avec les parents dans un esprit de coéducation des élèves.

Relations avec les parents et autre responsables légaux

Un accueil particulier sera réservé aux parents ou responsables légaux par le responsable de la vie scolaire et les assistants d'éducation au moment où les parents emmènent les élèves ou viennent les chercher. Ce sera un moment privilégié pour discuter de l'élève avec chaque parent.

L'expression des élèves

Les délégués de classe

Chaque année les délégué(e)s de classe sont élu(e)s en respectant la procédure institutionnelle d'élection des délégué(e)s de classe. Les délégué(e)s bénéficient de la formation prévue par les textes en vigueur.

Dans le cadre du fonctionnement des instances de l'établissement, les délégué(e)s jouent bien leur rôle.

Il sera nécessaire de mieux les impliquer dans le cadre de la gestion quotidienne de la vie de leur classe.

Le conseil de Vie Lycéenne

Depuis 2 ans le Conseil de Vie Lycéenne fonctionne correctement. 5 réunions en 2014 – 2015 ; une participation des élèves régulières ne doivent pas masquer les améliorations souhaitables dans le futur. Si les élèves sont à l'écoute des informations qui leur sont apportées, ils ne sont pas véritablement une force d'opinion ou de proposition en ce qui concerne leur quotidien. La création de 2 ou 3 commissions au sein du CVL devrait permettre d'améliorer une implication réellement active.

La commission restauration

Mise en place en 2014-2015, cette commission qui est animée en grande partie par le chef de cuisine est un véritable « plus » à l'EREA. Les élèves y jouent un rôle important. Ils sont à la fois rapporteurs des doléances de leurs camarades, force de propositions et à l'écoute de celles qui leur sont faites. Cette commission est une véritable instance de dialogue et doit être pérennisée par une sensibilisation et une implication des élèves entrants.

Le journal de l'EREA

Cf le projet d'internat.

La maison des lycéens

La maison des lycéens a vocation à accueillir tous les élèves de l'EREA. En 2014-2015, près de la moitié des élèves ont adhéré à cette association. C'est un lieu

Le projet de service vie scolaire

Etat des lieux

En l'état actuel des choses le service vie scolaire est dirigé par le personnel faisant fonction de directeur adjoint. Ses missions essentielles consistent à superviser la bonne saisie des absences, retards, exclusions, punitions, retenues ; centraliser et traiter les procès d'incidents concernant les élèves ; dialoguer avec tous les enseignants, quel que soit leur dénomination et les élèves pour apporter des réponses satisfaisantes aux questions relationnelles et/ou de discipline qui se posent ; s'assurer de la bonne surveillance des cours.

Il est accompagné par 3 assistants d'éducation. Deux des assistants ont suivi un cursus universitaire pour se diriger vers la vie scolaire, l'enseignement ou l'éducation périscolaire. Leur emploi du temps permet d'assurer un temps de présence sur l'ensemble de la semaine avec un ou deux assistants présents selon les moments de la journée scolaire. En cas d'absence, les assistants se remplacent entre eux. Cette situation crée des surplus d'heures qui doivent être compensés en cours d'année. Cette compensation est difficile à mettre en place dans les faits. Les missions des assistants consistent gérer la saisie des absences, des retards ; appeler les familles pour la justification des absences, retards, fournir des informations diverses ... ; accueillir et surveiller les élèves lors des études ; accueillir les élèves exclus ou en retenue ; surveiller les cours de récréation ; réaliser des tâches administratives de classement, diffusion d'information ...

Il apparaît assez clairement qu'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation donnerait de la souplesse à l'organisation de la vie scolaire et permettrait d'affecter les assistants d'éducation sur des missions complémentaires telle que l'accompagnement de la MDL

Le problème majeur qui se pose dans l'organisation du service vie scolaire est l'absence de prévision quant à la prise en charge des élèves exclus de cours ou qui doivent être extraits d'un cours. Même si nous devons considérer que l'exclusion ou l'extraction de cours ne peuvent demeurer qu'exceptionnelle, il n'en demeure pas moins que nous devons réfléchir à la mise en place d'une organisation qui permette de faire face à ces options d'une manière bienveillante.

Une organisation pour l'accueil des élèves et un climat scolaire serein

La visite régulière du restaurant scolaire par les personnels de direction au moment du petit déjeuner est un point positif. Cette visite permet de prendre contact avec les élèves internes et de faire un bref point sur le déroulement de la nuit. Cette démarche est à maintenir.

L'accueil du matin par le directeur et le directeur adjoint est un atout majeur à conserver. Il permet d'avoir un premier contact positif avec les élèves et les enseignants qui arrivent entre 07h30 et 08h00.

La régularisation des absences et des retards par l'intermédiaire du livret de liaison est une procédure qui peut être pérennisée car elle permet de visualiser très rapidement la fréquence des absences et des retards pour un élève donné. Elle doit être améliorée du côté des familles qui n'utilisent pas systématiquement le livret pour justifier une absence. Un effort de communication et d'information devra être réalisé sur ce point. Il arrive que les élèves soient en retard sans que les responsables légaux le sachent (bus en retard, accident sur la route ou rythme de marche lent ...). Le retard sera signalé et validé dans le carnet de liaison par la vie scolaire.

Concernant les heures d'études, les élèves de la 4^{ème} à la terminale CAP ont des heures d'étude planifiées dans leur emploi du temps. Une heure d'étude des élèves de 4^{ème} est encadrée par un enseignant-éducateur. Il serait intéressant que ce

système soit étendu aux autres niveaux. Ceci permettrait, entre autres de proposer un suivi du travail personnel des élèves demi-pensionnaires. Compte tenu de la spécificité des élèves de l'EREA, il n'est pas possible d'envisager les heures d'études liées aux absences de professeur non remplacées d'une manière « classique ». Ces heures d'étude doivent fonctionner avec une certaine souplesse et donner lieu à proposition d'activités diverses (lecture, jeux éducatifs, dessin ou autres ...). Par ailleurs un encadrement par un enseignant-éducateur sur les temps d'étude longs (au-delà d'une heure) pour une classe donnée pourrait être envisagé. Les remplacements des enseignants du premier degré sont bien assurés. Ils permettent de limiter les temps d'étude de nos élèves. Les remplacements des PLP d'atelier sont assurés en interne et donnent satisfaction ; ceux des PLP d'enseignement général, des PC ou PA sont plus aléatoires. Une démarche pour améliorer ces remplacements devra être initiée dans le futur.

L'ouverture des appels et du contrôle des absences a été ouvert, à titre de familiarisation, sur Sconet dans le courant de l'année 2014-2015. L'utilisation de cette application devra être généralisée. Les appels réalisés par les enseignants mobiles (EPS, Activités extérieures ...) ne peuvent pas être réalisés, en l'état actuel des choses, par Sconet. L'attribution de tablettes numériques, dont le nombre est à déterminer, ou d'une mise à disposition d'une borne informatique sur le lieu de regroupement des élèves, devrait permettre de résoudre cette question. Le suivi par Sconet devrait permettre d'améliorer le contrôle des absences sur les temps de mobilité des activités.

La surveillance des récréations et des temps hors cours est réglementairement prévue pour tous les enseignants de l'établissement. Les assistants d'éducation participent à la surveillance des récréations. Cependant, lorsque temps d'étude et temps de récréation se chevauchent, les assistants d'éducation surveilleront en priorité les études.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi de la vie scolaire

Les absences et les retards

Les chiffres extraits de sconet permettront de réaliser une analyse quantitative et qualitative des absences et des retards

Les exclusions et extractions de cours

Mal comptabilisées à l'heure actuelle dans sconet, une analyse quantitative et par motif devra avoir pour objectif de les limiter. Cette analyse pourra résulter en partie de l'analyse des procès verbaux.

L'analyse des Procès verbaux d'incidents

Le suivi des procès verbaux d'incidents est assuré élève par élève par les enseignants-éducateurs référents de classe qui mettent à jour pour chaque élève un document compilateur des procès verbaux.

La richesse des informations des procès verbaux est sous-exploitée. La mise en place d'un document tableur tenue régulièrement par la vie scolaire devra permettre de faire une analyse quantitative et qualitative fines des incidents survenus dans l'établissement

Analyse des cahiers de dortoir

Une analyse régulière par mots clés devra permettre de mettre en place un indicateur significatif du climat scolaire hors temps scolaire

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs
Améliorer le climat scolaire	Lutter contre les incivilités	Accueillir les élèves sur les moments clés de la journée	Nombre de PV pour incivilité
		Impliquer les élèves dans la préparation du règlement intérieur.	Participation effective aux réunions de préparation.
		Faire remonter les incidents à la vie scolaire.	
		Mettre en œuvre des mesures de réparation immédiate.	Type de mesures mises en place.
	Responsabiliser les élèves	Préparer la participation des élèves aux instances de l'EREA.	
		Former des médiateurs élèves	Nombre d'élèves formés à la médiation
Organiser les temps d'études non planifiés		Nombre et type d'activités proposées	
Lutter contre le décrochage scolaire	Prévenir les absences	Enregistrer quotidiennement les absences et retards	Régularité du suivi des absences et retards
		Contacter et rencontrer les responsables légaux	Nombre de rencontres
		Rechercher les motifs réels d'absence	
		Mettre en place des emplois du temps aménagés	Nombre des emplois du temps aménagés et impact sur le suivi de la scolarité élève
	Prendre en charge les élèves hors cours	Prendre en charge les élèves exclus	